

SA Evian
Bernex
Champanges
Evian-les-Bains
Féternes
Larringes
Lugrin

APIEME
Protection
Eau Minérale Naturelle
evian

Marin
Maxilly-sur-Léman
Neuvecelle
Publier
Saint-Paul-en-Chablais
Thollon-les-Mémises
Vinzier

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les agents des communes ont été formés avant le démarrage de l'hiver aux pratiques de déneigement écologique et à l'utilisation raisonnée du sel sur le territoire de l'APIEME

09 et 10 novembre 2021, salle polyvalente de Larringes



Depuis 2011, l'APIEME¹ est engagée aux côtés du Département de Haute-Savoie et des collectivités, gestionnaires routiers du territoire, afin de maîtriser le salage des routes en hiver. L'objectif : réduire les apports de sel effectués qui servent à éliminer glace et neige sur les routes, tout en veillant à la sécurité des usagers.

Le territoire concerné par ce programme de déneigement écologique comprend les 13 communes de l'APIEME, concernées par la ressource en eau evian.

Parmi les actions menées, des formations sont régulièrement proposées aux gestionnaires routiers. L'APIEME a organisé pour les agents communaux, les 09 et 10 novembre 2021, deux journées de formation aux interventions de viabilité hivernale² et de sensibilisation à

¹ L'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale naturelle Evian (APIEME) est un partenariat public-privé qui regroupe la Société des Eaux evian et les 13 communes concernées par la ressource en eau. Elle a pour vocation la préservation des ressources en eaux du territoire <http://www.apieme-evian.com/>

² La viabilité hivernale concerne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité routière d'une route humide. Elle consiste à lutter contre les accumulations de neige, de verglas ou de givre afin de conserver le maximum d'adhérence aux véhicules circulant sur la chaussée. L'objectif recherché est le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers de la route.

l'utilisation du sel. Une quarantaine d'agents ont participé : responsables de services techniques, patrouilleurs déclenchant les interventions de déneigement, conducteurs des véhicules de déneigement, etc. Une belle mobilisation à saluer !

Cette formation, animée par le CEREMA³, a abordé les points suivants : l'impact du sel sur l'environnement, l'organisation des opérations de viabilité hivernale, l'utilisation et l'entretien du matériel de déneigement, les modes de traitement des phénomènes hivernaux, l'usage du sel et ses limites. Il a été rappelé de privilégier **le raclage de la neige qui reste l'opération la plus efficace** pour diminuer l'épaisseur à traiter. Quant au sel, il ne sert à traiter efficacement que la neige résiduelle : **la bonne dose de sel au bon moment.**

La viabilité hivernale engage également les usagers, qui doivent adapter leur conduite en hiver et s'équiper : depuis le 1^{er} novembre 2021, les équipements hiver sont obligatoires⁴. Nous contribuerons ainsi tous à notre sécurité et à la préservation de notre territoire et de ses ressources naturelles : « **salage modéré, ressources en eaux protégées** ».



inforoute74.fr

hautesavoie.fr

Contacts :

Clémence Jouan, animatrice APIEME - clemence.jouan@danone.com

³ Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. <https://www.cerema.fr/fr>

⁴ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/partir-du-1er-novembre-2021-chaines-ou-pneus-hiver-seront-obligatoires-en-zones>